



COMMUNIQUÉ COMMISSION

22 Novembre 2021

Etats-généraux-justice

Nous venons d'apprendre avec stupéfaction que les états généraux de la justice comportent parmi leurs thèmes de débat, le maillage territorial des services judiciaire et donc l'adéquation entre la carte judiciaire et la carte des régions administratives.

Ainsi, la technocratie française ne cesse de remettre périodiquement sur la table, la fin de l'unité judiciaire de la Bretagne historique. Les juridictions du département de Loire-Atlantique relèvent aujourd'hui de la juridiction de la Cour d'appel de Rennes et c'est le cas depuis près de mille ans. Les services de l'Etat et notamment la cour des comptes souhaitent briser cette unité naturelle pour transférer les tribunaux de Loire-Atlantique sous la juridiction de la cour d'appel d'Angers. A moins, qu'il ne s'agisse d'un moyen de plus de faire avancer l'idée d'un grand ouest.

Il faut croire que ce dernier môle de notre unité historique heurte le système jacobin.

Ainsi, après la grande manifestation bretonne de l'automne 2007 devant le Parlement de Bretagne qui contribua à faire reculer Rachida Dati, après l'enterrement du projet similaire du début de mandat de Président Macron, les Bretons devront encore et toujours se mobiliser.

La technocratie française poursuit sa chimère de réduction de l'humain à des finalités administratives. Comme si nous n'étions pas des êtres humains en Bretagne mais de simples pions dont on peut librement disposer. Plus de cent mille habitants de Loire-Atlantique exigeaient il y a peu une consultation sur la réunification. Ils n'ont pas été entendus. Et désormais, on entendrait l'administration dans son souhait de porter atteinte une nouvelle fois aux intérêts fondamentaux de la Bretagne ?

La question du découpage judiciaire d'un territoire ne soulève pas qu'un enjeu purement administratif. Il concerne avant tout l'humain et notre mémoire historique bretonne bafouée une fois de plus par le mépris parisien.

Gageons qu'une nouvelle fois, le mouvement breton, associé aux juristes de Bretagne et l'ensemble des Bretonnes et des Bretons, sauront dissuader l'Etat d'aller jusqu'au bout de cette sottise consistant à aligner un découpage millénaire chargé de sens, sur un découpage administratif arbitraire, calqué sur les vœux de l'armée allemande et du maréchal Pétain.

Bretagne réunie, comme toujours, se tiendra à la pointe du combat pour la défense de l'unité judiciaire de notre Bretagne historique. Soyons vigilants !